

# Comment trouver les données fiscales de vos fonds de placement

Chère cliente, cher client,

Nous avons le plaisir de mettre à votre disposition le guide suivant pour compléter la partie sur les fonds de placement de votre déclaration fiscale.

## Valeurs fiscales des PostFinance Fonds

Pour les PostFinance Fonds, vous recevrez d'ici mi-janvier une attestation fiscale, dont vous pourrez reprendre les informations nécessaires.

## Valeurs fiscales des fonds de tiers

Les valeurs fiscales et les rendements imposables des fonds de tiers sont mis à disposition à différents moments par les sociétés de fonds. Afin que vous puissiez consulter une version toujours à jour, nous vous prions de vous référer au site Internet de l'Administration fédérale des contributions AFC.

Vous trouverez les données concernant tous les fonds sous <https://www.ictax.admin.ch/extern/fr.html#/search>

## Instructions (exemple)

- 1 Sélectionnez l'année fiscale correspondante.
- 2/3/4 Saisissez les numéros de valeur ou l'ISIN ou recherchez le fonds à l'aide de son nom.
- 5 Cliquez sur «Chercher».
- 6 Saisissez le nombre de parts en votre possession au jour de distribution du bénéfice.
- 7 Cliquez sur «Calculer».
- 8 Reportez la valeur fiscale sur votre déclaration fiscale.
- 9/10 Reportez le rendement brut sur votre déclaration fiscale

## Chercher la valeur et les événements

Chercher
Recherche avancée

Année fiscale

2016 ①

N° valeur

②

ISIN

③

Description de la société / Description du titre

④

↩ Retour
🔍 Chercher

## Exemple des fonds de tiers

Titel/Titres/Titoli	W M V	Nominell Valeur nominale Valore nominale	Valoren-Nr. No de valeur Numero di valore	Steuerwert Val. imposable Val. imposable <b>31.12.2016</b> CHF	Ertrag / Rendement / Reddito 2016								
					Datum / Date Data		Cp.	W M V	Brutto Brut lordo Fr.W.	KG/KEP CHF	zu versteuernder Ertrag/Rendement imposable/Reddito imponibile CHF		
					ex. (E)	zahlb. pay. pag.							
<b>UBS (CH) Bond Fund - CHF, Schweiz</b>	P	CHF	0.00	278 856	113.67	09.08.	12.08.	35	CHF				1.30

Monnaie originale	Valeur nominale nombre de pièce	N° valeur	Description du titre Description de la société	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur fiscale au <b>31.12.2016</b> en CHF	Rendement brut avec impôt anticipé en CHF	Rendement brut sans impôt anticipé en CHF
CHF	1 <span style="border: 1px solid #ccc; padding: 2px;">⑥</span>	278 856	UBS (CH) Bond Fund, CHF, P, CH	dd.mm.yyyy	dd.mm.yyyy	113.67 <span style="border: 1px solid #ccc; padding: 2px;">⑧</span>	1.300 <span style="border: 1px solid #ccc; padding: 2px;">⑨</span>	0.000 <span style="border: 1px solid #ccc; padding: 2px;">⑩</span>

Voir les détails
 Calculer

Veuillez consulter les indications sur le remplissage de votre déclaration fiscale ainsi que les mentions légales figurant sur la deuxième page.

## Comment remplir votre déclaration fiscale

Les valeurs fiscales et les rendements bruts doivent être reportés dans votre déclaration fiscale.

Les rendements des fonds domiciliés en Suisse sont soumis à l'impôt anticipé, déduit à la date de la distribution. L'indication du rendement brut dans la déclaration fiscale vous permet de demander la restitution du montant déduit.

### Valeurs fiscales

Vous devez déclarer les valeurs fiscales au 31 décembre de l'année fiscale concernée. Attention: tenez compte du nombre de parts de fonds contenues dans votre dépôt le **31 décembre de l'année fiscale** concernée.

### Rendements bruts

Pour ce qui est des fonds de placement, il convient de distinguer les fonds de distribution et des fonds de thésaurisation – la «thésaurisation» signifie que les rendements ne sont pas versés, mais restent dans le fonds et sont directement réinvestis.

Si vous déteniez en dépôt un **fonds de distribution** à la date de versement du dividende, la distribution brute est imposable.

Dans le cas d'un **fonds de thésaurisation**, les rendements ne sont pas versés, mais réinvestis dans le fonds. Ces rendements sont également imposables si vous avez transféré vos parts de fonds de placement en fin d'année comptable du fonds dans votre dépôt.

La différence entre un fonds de thésaurisation et un fonds de distribution est prise en compte dans le calcul effectué sur la page de l'Administration fédérale des contributions. Si vous n'avez acheté le fonds qu'au cours de l'année ou dans l'année fiscale correspondante, saisissez la date dans «Date d'acquisition» ou «Date de cession». Vous obtiendrez ainsi le rendement brut imposable lors du calcul.

**Mentions légales importantes:** le présent document a été établie uniquement conformément à la législation fiscale suisse. Bien que les informations qu'il contient aient été collectées avec le plus grand soin, nous déclinons toute responsabilité quant à leur exactitude. Les données fiscales et leurs conséquences dépendent de plusieurs facteurs qui varient de cas en cas. Si vous avez des questions ou souhaitez des éclaircissements supplémentaires, nous vous recommandons de consulter un spécialiste. Restriction de vente: Il est interdit de proposer, de vendre ou de livrer tous les fonds offerts par PostFinance SA ni aux USA, ni à des ressortissants des USA ou à des personnes domiciliées ou imposables aux USA. PostFinance ne vend pas de fonds à des personnes domiciliées hors de Suisse. Les fonds de PostFinance ne sont ni proposés ni disponibles dans des pays autres que la Suisse.